

- développer les liens scientifiques et technologiques entre le Canada et le Japon dans le but d'encourager des projets de développement technologique conjoints et des alliances stratégiques dans des secteurs prioritaires; et
- améliorer les aptitudes linguistiques et culturelles des gens d'affaires canadiens pour leur permettre de mieux saisir les occasions qui se présentent dans cette région du monde.

Les NCM : l'élimination de plusieurs obstacles majeurs

Comme son bien-être économique est largement tributaire de son commerce extérieur, le Canada est un participant très actif et motivé aux négociations commerciales multilatérales dans le cadre du GATT. Il estime qu'il est absolument indispensable de maintenir un système mondial d'échanges commerciaux qui soit ouvert, fonctionne bien et soit moderne, pour soutenir le commerce, les investissements et l'expansion économique. Le Uruguay Round présentement en cours, constitue, pour le Canada, la meilleure occasion d'ici au siècle prochain pour stimuler le commerce et les investissements avec ses principaux partenaires d'outre-mer. Si les négociations commerciales multilatérales réussissent à réduire les barrières tarifaires et non tarifaires au commerce, les entreprises canadiennes, qui seront plus compétitives grâce à l'Accord de libre-échange, seront en mesure de tirer profit des nouveaux débouchés qui ne vont pas manquer de se produire.

Depuis le début des négociations commerciales multilatérales en septembre 1986, le Canada a joué un rôle de premier plan parmi les 96 parties contractantes. C'est ainsi qu'il a été l'hôte de la première réunion ministérielle, à mi-parcours, tenue à Montréal en décembre 1988, et qui avait pour objet de faire le point des progrès réalisés et donner

l'impulsion nécessaire pour entreprendre l'étape des négociations plus détaillées. De plus, le Canada continue à jouer un rôle clé dans les négociations relatives à la libéralisation et à la réforme du commerce agricole. Il attache également une importance prioritaire à l'élaboration d'une réglementation globale relative aux subventions et aux droits compensatoires. Celle-ci servira de base aux négociations portant sur ces questions, entre le Canada et les États-Unis. En juin 1989, le Canada a déposé une proposition complète à Genève, qui a donné une forte impulsion aux négociations relatives aux subventions et aux droits compensatoires.

Les objectifs précis du Canada lors de la série actuelle de négociations sont les suivants :

- améliorer l'accès des biens et services canadiens aux marchés mondiaux;
- élaborer de nouveaux règlements en ce qui concerne le commerce agricole;
- élaborer des règlements plus rigoureux en ce qui concerne les subventions et les droits compensateurs;
- élaborer des règlements concernant les échanges de services et la propriété intellectuelle liée au commerce; et
- améliorer et renforcer les mesures adoptées par le GATT pour éviter les différends et les régler, ainsi que le GATT lui-même.

Des négociations intensives se déroulent à Genève, conformément à un cadre convenu. Elles devraient se terminer à la fin de 1990. Bien que l'adoption de cadres de négociation ait représenté un succès très important pour le Canada et les 95 autres parties contractantes, il reste encore beaucoup de chemin à faire. Les travaux des négociateurs canadiens bénéficieront des résultats de consultations avec le Comité consultatif sur le commerce extérieur, les Groupes de consultations sectorielles sur le commerce extérieur ainsi qu'avec les gouvernements provinciaux. Plus particulièrement, des